

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00352**

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -  
COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ - REHABILITATION D'UN ANCIEN  
ATELIER EN GYMNASSE ET SALLE DE BOXE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 111

Nombre de présents : 80

Nombre de pouvoirs : 16

Nombre de voix : 96

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Frédéric DURAND,  
M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,  
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,  
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,  
M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,  
M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 15 octobre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20181004-D20180035210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181015

M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,  
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Annick FAY donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Lionel BOUCHER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
M. Yves PARTRAT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Lionel SAUGUES, M. Joseph SOTTON, M. Daniel TORGUES,  
Mme Anne-Françoise VIALLO

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBÈNE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 04 OCTOBRE 2018**

### **FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ - REHABILITATION D'UN ANCIEN ATELIER EN GYMNASE ET SALLE DE BOXE**

#### **I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique**

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux existants, menés dans le cadre d'une réflexion globale portée sur l'ensemble du bâtiment (avec priorisation des travaux selon les gains énergétiques et environnementaux attendus), sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

La commune de Saint-Paul-en-Jarez sollicite le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour la réhabilitation d'un ancien atelier en gymnase et salle de boxe.

#### **II. Le projet porté par la commune de Saint-Paul-en-Jarez**

L'actuelle salle de sport de Saint-Paul-en-Jarez ayant atteint ses limites en termes de capacité d'accueil, la commune porte le projet de créer un complexe sportif, gymnase et salle de boxe, pour répartir les activités sur deux sites. Dans ce cadre, elle a acquis des

anciens bâtiments de l'Association Départementale des Amis et Parents de l'Enfance Inadaptée (ADAPEI) afin de les réhabiliter et de les transformer. Cette opération permettra des travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments.

Ce projet représente la réhabilitation globale d'environ 1000 m<sup>2</sup> de bâti, avec notamment :

- isolation extérieure en façade ;
- isolation de la toiture ;
- remplacement de l'ensemble des menuiseries ;
- Mise en place d'un système de chauffage performant (chaudière gaz à condensation) ;
- amélioration de la qualité de l'air, gestion du confort d'été et des sources lumineuses (lumière naturelle, éclairage performant à LED) ;
- performance en termes d'isolation acoustique entre les deux espaces sportifs.

En parallèle, la commune envisage l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment (potentiel de 300m<sup>2</sup>).

Le coût total d'opération est estimé à 1 449 560,00 € HT, dont 1 329 560,00 € HT de dépenses éligibles.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de Saint-Paul-en-Jarez s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 67 183,37 €. A ce jour, la commune n'a pas commencé à consommer cette enveloppe.

Afin de répondre à la demande de la commune et compte tenu du taux d'intervention de Saint-Etienne Métropole, il est donc proposé une aide à hauteur de 67 183,37 € pour ce projet.

La commune a sollicité d'autres aides financières :

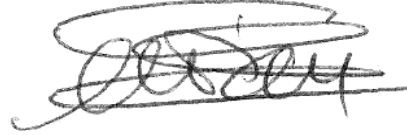
- Région Auvergne-Rhône-Alpes, à hauteur de 579 824 € ;
- Département de la Loire, à hauteur de 250 000 €.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Saint-Paul-en-Jarez pour la réhabilitation d'un ancien atelier en gymnase et salle de boxe d'un montant maximum de 67 183,37 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2019.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

**Gaël PERDRIAU**